

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaients
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2012/196 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Acquisition d'un
ensemble immobilier et foncier à OBERHAUSBERGEN**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve dans le cadre du projet de réalisation de Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO), l'acquisition d'un ensemble immobilier et foncier situé à OBERHAUSBERGEN, 30, route de Saverne, cadastré sous section 6 n° 41 (avec 35 a 18 ca), n° 44 (avec 7 a 65 ca), n° 422/42 (avec 10 a 14 ca), n° 423/42 (avec 7 a 72 ca), n° 424/43 (avec 11 a 49 ca), n° 425/43 (avec 2 ca), n° 426/44 (avec 7 a 72 ca), n° 427/44 (avec 5 a 59 ca) et n° 486/45 (avec 1 a 44 ca), soit une superficie totale de 86 a 95 ca, au prix total de 2 350 000 €

- dit que l'acte de vente sera consenti avec un différé de jouissance au profit du vendeur, et que le versement du prix de vente interviendra en trois fois, soit 1 000 000 € à la signature de l'acte de vente, un deuxième acompte au 30 juin 2012, de 800 000 €, le solde de 550 000 € à l'entrée en jouissance définitive par le Département, fixée au plus tard au 30 juin 2014

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Cette décision annule et remplace celle prise pour le même objet par délibération n° CP/2011/210 du 7 mars 2011.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer toutes les pièces relatives à la présente et notamment l'acte de vente, ainsi que le paiement en temps voulu du solde de la vente.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-66123-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12